

## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2020

Le 27 novembre deux mil vingt, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de TRENTELS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes à huis clos (mesures sanitaires), sous la présidence de M. Lionel PAILLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 novembre 2020.

| Membres en exercice | Membres présents | Membres représentés | Membres votants |
|---------------------|------------------|---------------------|-----------------|
| 15                  | 15               | 0                   | 15              |

|                        |  |
|------------------------|--|
| PRÉSENTS :             | M. PAILLAS Lionel, Mme LAMBERT Marylin, Mme FAUBEL Elisabeth, M. LABROUSSE Philippe, M. SECHET Frédéric, Mme RENOLLEAU Sandra, M. LOPEZ Jean-Pierre, Mme VOIRIN Nathalie, Mme OLIVIER-JOLY Alicia, Mme EL OUADIDI Khadija, M. GRANICZNY Dominique, M. DESPRAT Christophe, M. DA SILVA Jean-Paul, Mme BONNELH Claire, M. BONNOR Richard |
| ABSENTS                | /  |
| REPRÉSENTÉS            | /  |
| SECRÉTAIRE DE SÉANCE : | M. DESPRAT Christophe  |

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire.

**Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 19 octobre 2020.**

M. le Maire propose au Conseil municipal de modifier l'ordre du jour du présent conseil comme suit :

- Report de la délibération : Avantage en Nature « repas » pour le personnel communal

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité, l'ordre du jour du présent Conseil ainsi modifié.

Il soumet au vote la présente séance à huis clos pour des raisons sanitaires, proposition adoptée à l'unanimité

Le Conseil débute par un hommage rendu à SAMUEL PATY, enseignant victime de terrorisme.

### DECISION DU MAIRE 2020-002 : TE 47 - Convention d'assistance technique à la surveillance de la qualité de l'air de certains établissements recevant du public

Monsieur le Maire informe le Conseil de la signature d'une convention avec le syndicat d'énergies TE 47 pour l'assistance technique à la surveillance de la qualité de l'air des écoles. Il s'agit d'un mandat de sept ans. Leur intervention est gratuite. Il présente la procédure technique.

### DELIBERATION N° 2020-075 : Octobre Rose - Subvention exceptionnelle

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'à l'issue de la marche de soutien organisée par la municipalité le 04 octobre 2020 et la récolte de fonds par le biais de tirelires placées au guichet de la mairie, au profit de la manifestation « Octobre Rose » un montant de 160 € de dons a été récolté.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle au profit du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer, du montant des dons récoltés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

#### DÉCIDE

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 160 € au profit du Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer ;
- Que les crédits seront prévus par décision modificative au BP 2020 - Article 6574.

**DELIBERATION N° 2020-076 : Aide aux sinistrés des Alpes Maritimes frappés par la tempête Alex le 02 octobre 2020 - Subvention exceptionnelle**

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'appel à la solidarité de l'Amicale des Maires des Alpes Maritimes avec un appel aux dons suite à la tempête meurtrière « Alex », survenue le 02 octobre 2020 qui a ravagé les vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée provoquant des inondations destructrices. Il rappelle que des infrastructures majeures telles que les routes, les ponts, les réseaux, les stations d'épuration, les casernes, gendarmeries ainsi que de nombreux équipements publics ont été rasés par les flots.

Les premières estimations chiffrent à plusieurs centaines de millions d'euros les travaux de reconstruction. Aussi il est fait appel à la solidarité nationale.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'octroi d'une aide exceptionnelle versée à l'Amicale des Maires des Alpes maritimes pour l'opération « Solidarité sinistrés Tempête Alex ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**DÉCIDE**

- D'accorder une subvention de 150 € qui sera versée à l'Amicale des Maires des Alpes maritimes pour l'opération « Solidarité sinistrés Tempête Alex » ;
- Que les crédits seront prévus par décision modificative au BP 2020 - Article 6574.

**DELIBERATION N° 2020-077 : Remplacement du matériel informatique et création du site internet de la mairie - Choix du prestataire**

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 1

Monsieur le Maire rappelle le cahier des charges qui a été présenté aux entreprises pour les deux appels d'offre distincts :

- Renouvellement du parc informatique de la mairie (élaboré avec le service SSI du Centre de Gestion 47, à savoir 1 PC pour l'administration avec 2 écrans, 1 PC pour les adjoints avec 1 écran, 1 onduleur et un disque dur externe par PC, 1 ordinateur portable et un écran).
- Création d'un site internet (élaboré par la commission communale de communication).

Après avoir reçu et analysé les différentes offres,

Oui le rapport des offres et du résultat des négociations de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

- Choisit l'entreprise IDBURO pour le renouvellement du matériel informatique de la mairie pour un montant de 5 350,80 € TTC (4 459 € HT)
- Choisit l'entreprise PROFILWEB pour la création graphique / intégration et pour le développement du site internet de la commune, l'accompagnement et la formation au back-office pour un montant total de 5 040 € TTC (4 200 € HT).

Les coûts de *nom de domaine et d'hébergement* seront à la charge de la commune.

Les anciens postes seront formatés et installés l'un au camping, l'autre à l'accueil de la mairie pour le public.

**DELIBERATION N° 2020-078 : Achat d'une armoire forte pour la mairie - Choix du prestataire**

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le cahier des charges qui a été présenté aux entreprises pour l'appel d'offre :

- Fourniture d'une armoire forte (ignifugée et sécurisée), destinée au service général de la mairie.

Après avoir reçu et analysé les différentes offres,

Où le rapport des offres et du résultat des négociations de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Choisit l'entreprise IDBURO pour la fourniture d'une armoire forte pour un montant de **4 378,08 € TTC (3 648,40 € HT)**.

**DELIBERATION N° 2020-079 : Travaux en régie - Installation nouvelle chaudière Mairie**

Votes pour : 15                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

Monsieur le Maire présente aux Conseil municipal les travaux en régie effectués par les agents communaux à la mairie (changement de chaudière) :

| Intitulé  | Montant des fournitures | Coût<br>Nombre d'Heures<br>travaillées | Total         |
|---|-------------------------|--|---------------|
| <b>2020</b><br>Travaux en régie<br>Chaudière Mairie | 10,80 €                 | 992,20 €<br>55 h                       | 1003 €        |
| <b>TOTAL</b>  | <b>10,80 €</b>          | <b>992,20€</b><br><b>55 h</b>          | <b>1003 €</b> |

Il précise que le montant des fournitures concernant ce chantier, payées en investissement s'élève à 5067,18 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le tableau des travaux en régie.

**DELIBERATION N° 2020-080 : Finances - Indemnité de Conseil au Receveur municipal**

Votes pour : 13                      Vote contre : 1                      Abstention : 1

Vu l'article 97 de la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 12 juillet 1990 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de payeur des départements, des régions et de leurs établissements publics,

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE,**

- **D'accorder** l'indemnité de conseil au taux de 100 % du maximum par an à Mme Claire HERNANDEZ, comptable public de la Trésorerie de Fumel, soit 45,73 € brut ;
- **Que les crédits** nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

**DELIBERATION N° 2020-081 : Budget Communal - Décision Modificative n° 1**

Votes pour : 15                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir des ouvertures et virements de crédits au titre de l'exercice 2020, notamment pour y intégrer les décisions en matière de subventions nouvelles détaillées comme suit :

**INVESTISSEMENT**

| Article                        | Opération                                   | Libellé                                     | Débit           | Crédit        |
|--------------------------------|---|---|-----------------|---------------|
| <b>DIMINUTION DE CRÉDITS</b>   |   |   |                 |               |
| 2031                           | 602 - Eco-hameau de Ferrié                  | Frais d'études                              | - 500           |               |
| 2112                           | 120 - Échange Voirie rurale                 | Terrains de voirie                          | - 2 550         |               |
| 21318                          | 137 - Travaux Entretien Bâtiments communaux | Autres bâtiments publics                    | - 17 500        |               |
| 2188                           | 135 - Aménagement camping                   | Autres immobilisations corporelles          | - 3 600         |               |
| 2188                           | 634 - Voirie                                | Autres immobilisations corporelles          | - 1 620         |               |
| 2188                           | 647 - Mobilier et matériel                  | Autres immobilisations corporelles          | - 4 000         |               |
| <b>TOTAL</b>                   |   |   | <b>- 29 770</b> |               |
| <b>AUGMENTATION DE CRÉDITS</b> |   |   |                 |               |
| 2031                           | 120 - Échange Voirie rurale                 | Frais d'études                              |                 | 1 550         |
| 2031                           | 137 - Travaux Entretien Bâtiments communaux | Frais d'études                              |                 | 6 000         |
| 2031                           | 634 - Voirie                                | Frais d'études                              |                 | 620           |
| 2111                           | 602- Eco-hameau de Ferrié                   | Terrains nus                                |                 | 500           |
| 21312                          | 135- Aménagement camping                    | Bâtiments scolaires                         |                 | 6 300         |
| 21318                          | 137 - Travaux Entretien Bâtiments communaux | Autres bâtiments publics                    |                 | 3 600         |
| 2183                           | 648 - Matériel et logiciels informatiques   | Matériel de bureau et matériel informatique |                 | 11 000        |
| 2188                           | 137 - Travaux Entretien Bâtiments communaux | Autres immobilisations corporelles          |                 | 200           |
| <b>TOTAL</b>                   |   |   |                 | <b>29 770</b> |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>           |   |   |                 | <b>0</b>      |

**FONCTIONNEMENT**

| Article                      | Chapitre | Libellé                             | Débit           | Crédit |
|------------------------------|----------|-------------------------------------|-----------------|--------|
| <b>DIMINUTION DE CRÉDITS</b> |          |                                     |                 |        |
| 022                          | 022      | Dépenses imprévues                  | - 5 562         |        |
| 60621                        | 011      | Combustibles                        | - 2 000         |        |
| 615228                       | 011      | Autres bâtiments                    | - 750           |        |
| 61558                        | 011      | Autres biens mobiliers              | - 532           |        |
| 6336                         | 012      | Cotisations au CNFPT                | - 1 000         |        |
| 6413                         | 012      | Personnel non titulaire             | - 8 500         |        |
| 6453                         | 012      | Cotisations aux caisses de retraite | - 4 000         |        |
| 658821                       | 65       | Secours d'urgence                   | - 800           |        |
| 6618                         | 66       | Intérêts des autres dettes          | - 300           |        |
| <b>TOTAL</b>                 |          |                                     | <b>- 23 444</b> |        |

| AUGMENTATION DE CRÉDITS |     |   |                      |               |
|-------------------------|-----|---|----------------------|---------------|
| 60623                   | 011 | Alimentations                             |                      | 20            |
| 60631                   | 011 | Fournitures d'entretien                   |                      | 700           |
| 6064                    | 011 | Fournitures administratives               |                      | 300           |
| 611                     | 011 | Contrats de prestations de services       |                      | 705           |
| 6135                    | 011 | Locations mobilières                      |                      | 1 200         |
| 615231                  | 011 | Voiries                                   |                      | 1 900         |
| 6188                    | 011 | Autres frais divers                       |                      | 100           |
| 6218                    | 012 | Autres personnels extérieurs              |                      | 4 000         |
| 6256                    | 011 | Missions                                  |                      | 500           |
| 63512                   | 011 | Taxes foncières                           |                      | 83            |
| 637                     | 011 | Autres impôts, taxes et versements        |                      | 160           |
| 6411                    | 012 | Personnel titulaire                       |                      | 6 320         |
| 6417                    | 012 | Rémunération des apprentis                |                      | 2700          |
| 6454                    | 012 | Cotisations aux ASSEDIC                   |                      | 150           |
| 6531                    | 65  | Indemnités                                |                      | 3681          |
| 6533                    | 65  | Cotisation de retraite                    |                      | 150           |
| 657358                  | 65  | Autres groupements                        |                      | 115           |
| 6574                    | 65  | Subventions de fonctionnement aux assos   |                      | 310           |
| 6688                    | 66  | Autres                                    |                      | 300           |
| 673                     | 67  | Titres annulés (sur exercices antérieurs) |                      | 50            |
|                         |     |   | <b>TOTAL</b>         | <b>23 444</b> |
|                         |     |   | <b>TOTAL GÉNÉRAL</b> | <b>0</b>      |

Il indique par ailleurs que cette modification impacte l'annexe du budget consacrée aux subventions versées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** cette modification de crédits.

**DELIBERATION N° 2020-082 : Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot - Commission Environnement - Modification des délégués de la commune**

Votes pour : 15                      Vote contre : 0                      Abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 juillet 2020 relative à la désignation des délégués communaux des dix commissions de la Communauté de communes Fumel Vallée du Lot.

Aujourd'hui pour des raisons déontologiques, M. LOPEZ ne souhaite pas occuper le poste de délégué titulaire de la commission Environnement & Transition écologique.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présent et représentés, le Conseil Municipal

- Désigne comme suit, pour la commune de TRENTELS, les délégués à la commission Environnement & Transition écologique de Fumel Vallée du Lot :

| Commissions thématiques                | Vice-président       | Titulaire        | Suppléant         |
|--|----------------------|------------------|-------------------|
| Environnement et Transition Écologique | Jean-François SEGALA | Elisabeth FAUBEL | Jean-Pierre LOPEZ |

**DELIBERATION N° 2020-083 : Approbation du rapport annuel 2019 sur la qualité des services de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot**

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 1

Conformément au décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics,

Vu le transfert de compétences de la commune à la communauté de communes Fumel Vallée du Lot,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 2020D-104-AGJ en date du 24 septembre 2020, approuvant le contenu du rapport d'activités de l'année 2019 des services de Fumel Vallée du Lot,

Considérant que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 établi par la communauté de communes Fumel Vallée du Lot,
- Approuve ce rapport par un avis favorable.

**DELIBERATION N° 2020-084 : Approbation du rapport annuel 2019 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot**

Votes pour : 14

Vote contre : 0

Abstention : 1

Conformément au décret n° 95-635 du 06 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics,

Vu le transfert de compétences de la commune à la communauté de communes Fumel Vallée du Lot,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° 2020D-110-STE en date du 24 septembre 2020, approuvant le contenu du rapport annuel 2019 sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la communauté de communes Fumel Vallée du Lot,

Considérant que le rapport doit être approuvé par le Conseil Municipal avant le 31 décembre 2020 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance du rapport,

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

- Prend acte de la présentation du rapport annuel 2019 établi par la communauté de communes Fumel Vallée du Lot,
- Approuve le présent par un avis favorable.

**DELIBERATION N° 2020-085 : Adressage Dénomination des rues, voies et places de la commune**

Votes pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu l'article 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, aux termes duquel « dans toutes communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles » ;

Vu l'article 113-1 du Code de la Voirie Routière aux termes duquel « les règles relatives au droit de placer en vue du public des indications ou signaux concernant la circulation sont fixées par l'article L. 411-6 du Code de la route, ci-après reproduit : Le droit de placer en vue du public, par tous les moyens appropriés, des indications ou signaux concernant, à un titre quelconque, la circulation n'appartient qu'aux autorités chargées des services de la voirie ;

Vu le Décret n° 94-1112 du 19 décembre 1994 relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation ;

Vu la délibération n° 2018-063 du 22 septembre 2018 relative à la dénomination des voies, rues et places de la commune.

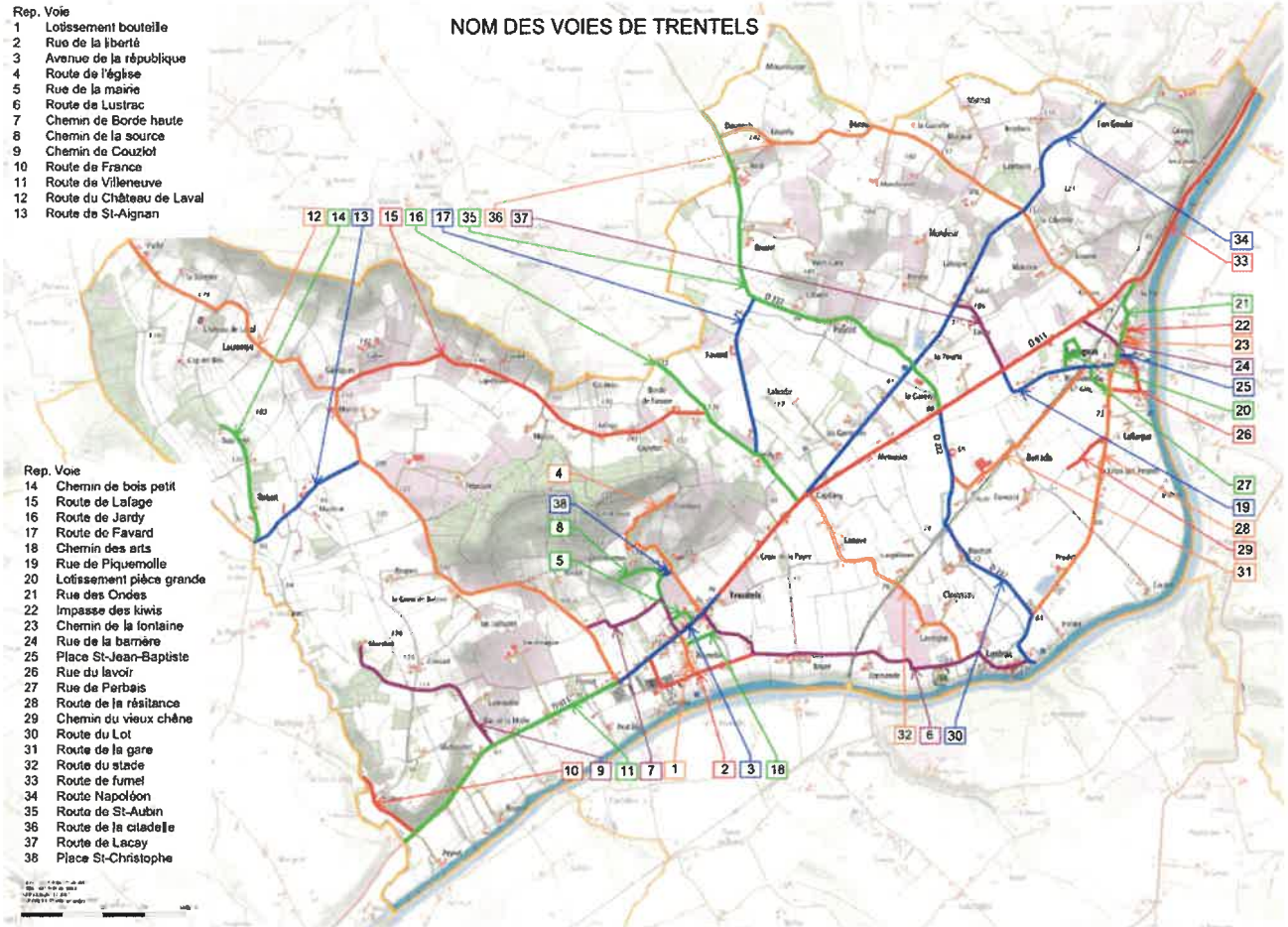
Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'il lui appartient de déterminer par délibération la dénomination des voies communales et principalement à caractère de rue ou de place publique et que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire.

Il présente au Conseil municipal les travaux qui ont été réalisés par la commission adressage et propose au Conseil de valider les propositions de 38 noms des voies et places communales (tableau annexé à la présente délibération).

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et places publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les propositions de 38 noms des voies et places communales dont la liste figure en annexe de la présente délibération.
- **AUTORISE M.** le Maire à signer tous les documents en rapport avec cette délibération et à informer les services publics de cette modification,
- **AUTORISE M.** le Maire à procéder à la numérotation des immeubles des rues ainsi désignées.



| Repère du plan | Nom donné à la Voie       |
|----------------|---------------------------|
| 1              | Lotissement Bouteille     |
| 2              | Rue de la Liberté         |
| 3              | Avenue de la République   |
| 4              | Route de l'Église         |
| 5              | Rue de la Mairie          |
| 6              | Route de Lustrac          |
| 7              | Chemin de Borde Haute     |
| 8              | Chemin de la Source       |
| 9              | Chemin de Couziot         |
| 10             | Route de France           |
| 11             | Route de Villeneuve       |
| 12             | Route du Château de Laval |
| 13             | Route de Saint-Aignan     |
| 14             | Chemin de Bois Petit      |
| 15             | Route de Lafage           |
| 16             | Route de Jardy            |
| 17             | Route de Favard           |
| 18             | Chemin des Arts           |
| 19             | Rue de Piquemolle         |
| 20             | Lotissement Pièce Grande  |



| Repère du plan | Nom donné à la Voie       |
|----------------|---------------------------|
| 21             | Rue des Ondes             |
| 22             | Impasse des Kiwis         |
| 23             | Chemin de la Fontaine     |
| 24             | Rue de la barrière        |
| 25             | Place Saint-Jean-Baptiste |
| 26             | Rue du Lavoir             |
| 27             | Rue de Perbais            |
| 28             | Route de la Résistance    |
| 29             | Chemin du Vieux Chêne     |
| 30             | Route du Lot              |
| 31             | Route de la Gare          |
| 32             | Route du Stade            |
| 33             | Route de Fumel            |
| 34             | Route Napoléon            |
| 35             | Route de Saint-Aubin      |
| 36             | Route de la Citadelle     |
| 37             | Route de Lacay            |
| 38             | Place Saint-Christophe    |

## COMMISSIONS COMMUNALES & QUESTIONS DIVERSES

### AFFAIRES SCOLAIRES

M. le Maire fait part des échanges avec l'Inspection Académique concernant l'avenir des grandes sections de maternelle pour la rentrée de septembre 2021. Il rappelle que depuis septembre 2020, les grandes sections ont été accueillies à l'école élémentaire de Trentels avec la mise à disposition de l'éducation nationale d'un agent municipal recruté par le biais du dispositif d'un contrat d'apprentissage.

Plusieurs simulations ont été réalisées concernant l'impact sur la masse salariale d'une réorganisation des niveaux entre les deux écoles.

M. le Maire propose, considérant les délais, pour la rentrée 2021 du maintien de la situation actuelle avec la mise à disposition d'un agent recruté par le biais d'un nouveau contrat d'apprentissage ou par le biais d'un service civique (procédure à mettre en œuvre).

### SIVU TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme LAMBERT fait un compte-rendu du comité syndical qui s'est tenu le 26 novembre. Aussi il faudra prévoir au budget 2021 une augmentation du coût par élève (50 € au lieu de 40 €/élève). La commune compte 20 collégiens qui utilisent ce service.

### CAMPING

Le 02 décembre, le syndicat EAU 47 viendra contrôler le réseau d'assainissement non collectif et l'éventuel impact d'une extension du camping.

### CULTURE

La bibliothèque municipale réouvrira ses portes le samedi 28 novembre (ses horaires : le samedi de 9h à 12h).

### Syndicat TE 47

M. LOPEZ rappelle que la commune a participé à un groupement de commande du TE 47 pour la fourniture d'énergie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le candidat retenu est PLÛM. La commune a choisi l'option 100% énergie « verte ».

Des travaux sont en cours par le TE 47 pour la pose des 2 mats électrifiés prévus pour les illuminations et l'affichage de banderoles (camping).

## Syndicat EAU 47

M. LOPEZ fait le compte-rendu du comité syndical du 26 novembre (mise en place des commissions). Il rappelle que la commune appartient au secteur « Nord du Lot ». A l'ordre du jour figurait le transfert du réseau d'eau communal qui, considérant les délais de procédures, interviendra à minima au 1<sup>er</sup> juillet 2021 voire au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Il a été question également du prix de l'eau au niveau départemental ; une harmonisation tarifaire sera lissée pour arriver à un prix identique du m<sup>3</sup> sur tout le territoire du Lot-et-Garonne à la fin du mandat.

## VOIRIE

Le nettoyage des trottoirs est prévu ces jours prochains dans les bourgs de Trentels et Ladignac avec l'application d'un produit anti-mousse homologué.

La « Rue des Ondes » à Ladignac est désormais sans issue sur la D 911 (préconisations sécuritaires). Il a y lieu de trouver des solutions concernant le besoin d'une zone de retournement, pour notamment, l'organisation des ordures ménagères et les secours.

M. le Maire informe du bornage de la parcelle achetée l'année passée Chemin de la Fontaine, dans le but de procéder à la démolition du garage bâti afin de réaliser l'élargissement de l'accès au Chemin de la Fontaine avec la mise en place d'une zone pour le stationnement et pour le tri des déchets.

Un bureau d'étude a été consulté concernant le projet d'aménagement de l'entrée du bourg de Trentels (pour la mise en sécurité du parking de l'école). Le projet pourrait se faire en plusieurs tranches.

## ENVIRONNEMENT

M. le Maire informe le conseil qu'il a déposé plainte en gendarmerie suite à l'incendie du 12 novembre 2020 des 4 colonnes de tri positionnées à Ladignac, ce qui a occasionné également des dégâts sur la haie végétale et le mur du cimetière.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

M. LABROUSSE a participé à la commission thématique de la CC FUMEL VALLÉE DU LOT le 28 octobre dernier (première réunion avec présentation du service).

Une commission communale a été organisée le 19 novembre avec à l'ordre du jour l'ouverture des commerces et le soutien aux producteurs locaux.

Il présente la plateforme de la CC FUMEL VALLEE DU LOT qui permet aux producteurs locaux de commercialiser leurs produits sous les 3 formes suivantes : « clique et collecte » sur l'exploitation, livraison par voie postale ou livraison à domicile.

En raison des mesures sanitaires, les rencontres avec les producteurs n'ont pas pu se faire.

## CANTINE SCOLAIRE

La nouvelle recrue en charge de la restauration scolaire est favorable à la continuité.

Le retour des enfants est positif, même si parfois certains menus, notamment ceux du menu végétarien, instaurés de manière expérimentale par la Loi, les déstabilisent (Pour rappel, conformément à la loi EGalim, toute la restauration scolaire doit proposer au moins un repas végétarien par semaine depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, à base de protéines végétales pouvant également comporter des œufs ou des produits laitiers).

Dans la perspective de la reprise de de la gestion de la cantine par la commune, la commission cantine est en train de prendre des contacts pour organiser son approvisionnement en circuit court dans le cadre d'un projet de groupement de commandes avec St-Georges pour commander auprès de producteurs locaux.

## HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Un audit est programmé pour la gestion de l'entretien des locaux (durée et organisation des missions et gestion des produits utilisés).

M. le Maire rapporte les préconisations ahurissantes du référent PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) de l'Education Nationale après sa visite de contrôle à l'école de Trentels proposant, dans le cadre du risque intrusion, que les enfants soient mis en sécurité de l'autre côté de la voie départementale dans l'espace d'une propriété privée (résidence secondaire) dont l'accès se fait par un portillon fermé à clé.

DÉFENCE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

M. le Maire informe le Conseil que la commune doit se mettre en conformité concernant les moyens de lutte contre l'incendie. Des contacts ont été pris avec la SAUR pour la réalisation d'une étude du territoire de la commune et d'un plan de mise en conformité. Cette étude coûtera 5000 € et s'étalera sur 8 mois.

VIE ASSOCIATIVE

M. le Maire rappelle que la totalité des associations communales n'a aucune activité.

A cette période, elles devaient recevoir leurs factures pour la consommation annuelle de photocopies réalisées en mairie. Il propose au Conseil, dans le but de les soutenir, de ne pas les facturer sur la consommation due depuis mai 2019 jusqu'à ce jour. Proposition adoptée à l'unanimité (15 voix pour).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le 03 décembre 2020

Le Maire, Lionel PAILLAS

Le Secrétaire de Séance M. Christophe DESPRAT

